



DECISION DU PRESIDENT DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

LE PRESIDENT,

N°DC-2025-049

Objet :

**Inventaire faunistique sur le
territoire de l'Aix et l'Isable**

Vu l'arrêté interpréfectoral n°117 du 29 décembre 2023 relatif à l'adhésion de la Communauté d'agglomération Loire Forez, des communautés de communes des Vals d'Aix et d'Isable, du Pays d'Urfé et de Marcigny au syndicat mixte « Roannaise de l'eau ».

Vu la délibération n°2023-28 du Comité Syndical du 5 avril 2023 donnant délégation de pouvoir au Président pour solliciter toute subvention et passer les conventions afférentes ainsi que leurs avenants

Considérant que cette étude d'inventaires des espèces nicheuses et de la Loutre est inscrite dans l'accord de territoire de l'Aix et l'Isable dans la fiche action XBD1 « Mettre en place des mesures de préservation de la biodiversité » ;

Considérant que ces inventaires consistent à recenser les populations d'espèces patrimoniales sur notre territoire, et à proposer des mesures de gestions des espèces présentes ;

Considérant que le coût de cette opération estimée à 11 500 € HT, soit 13 800 € TTC, est inscrit au budget 2025 ;

Considérant que l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et le Département de la Loire peuvent apporter des financements à hauteur de 80% maximum ;

En conséquence, Monsieur le Président

DECIDE

- d'approuver le montant prévisionnel de cette opération estimée à 11 500 € HT, soit 13 800 € TTC ;
- de solliciter une subvention auprès des différents partenaires financiers ;
- d'effectuer toutes les démarches se rapportant à l'exécution de cette décision.

Roanne, le 13 mars 2025

Le Président,



Daniel FRECHET